



LES OFFRES DIAG DE L'INNOVATION

**Direction du Développement
et Support Innovation**

SOMMAIRE

01. QUI SOMMES-NOUS ?

02. NOTRE ACCOMPAGNEMENT

03. LES OFFRES DIAG EN DÉTAIL



01.

QUI SOMMES-NOUS ?

Pôle Accompagnement Innovation 04

Innovation Collaborative Internationale 05

VOS INTERLOCUTEURS

Pôle Accompagnement Innovation



Zena EL KURDI

Manager du Pôle Accompagnement
Innovation

zena.elkurdi@bpifrance.fr



Humberto ALZINA CORTES

Responsable Développement
Innovation

humberto.alzinacortes@bpifrance.fr



Aïda URIEN

Responsable Développement
Innovation

aida.urien@bpifrance.fr



Vincent CRIQUEBEC

Responsable Développement
Innovation

vincent.criquebec@bpifrance.fr



Hugues VALLEIX

Responsable Développement
Innovation

hugues.valleix@bpifrance.fr



equipe.diag@bpifrance.fr

VOS INTERLOCUTEURS

Innovation Collaborative Internationale



Charlotte CALVET

Manager du Pôle Innovation
Collaborative Internationale
charlotte.calvet@bpifrance.fr



Nolwenn SIMONOT

Responsable Développement
Innovation
nolwenn.simonot@bpifrance.fr



Jeanne ANDRADE

Responsable Développement
Innovation
jeanne.andrade@bpifrance.fr



Daniela ONOFRI

Responsable Développement
Innovation
daniela.onofri@bpifrance.fr



international.innoproject@bpifrance.fr



02.

NOTRE ACCOMPAGNEMENT

Présentation des offres Diag	07
Grille de lecture	08
Continuum des offres Diag	09

PRÉSENTATION DES OFFRES DIAG

1. DÉFINITION

Un diag est une prestation d'accompagnement, réalisée par un expert conseil référencé par Bpifrance, et qui porte sur un sujet spécifique. La prestation d'accompagnement est encadrée par un cahier des charges et financée en partie par Bpifrance.

2. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ COMMUNS À TOUTES LES OFFRES DIAG



L'accompagnement est réalisé par un expert conseil externe référencé par Bpifrance



Le montant de la prestation d'accompagnement est encadré et pris en charge partiellement par Bpifrance



Le cahier des charges de la prestation d'accompagnement est défini par Bpifrance



L'accompagnement est dédié aux entreprises innovantes ou qui souhaitent engager une démarche d'innovation



GRILLE DE LECTURE



Partenariat avec la Direction Générale de l'Armement

Ce symbole signifie que le diag présenté est financé par la DGA. Les entreprises doivent répondre à des critères spécifiques pour bénéficier de ce diag. De ce fait, il est commercialisé directement par la DGA.



Partenariat avec la Direction Générale des Entreprises

Ce symbole signifie que le diag présenté est financé par la DGE.



Partenariat avec la Commission européenne

Ce symbole signifie que le diag présenté est financé par la Commission européenne.



Partenariat avec le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

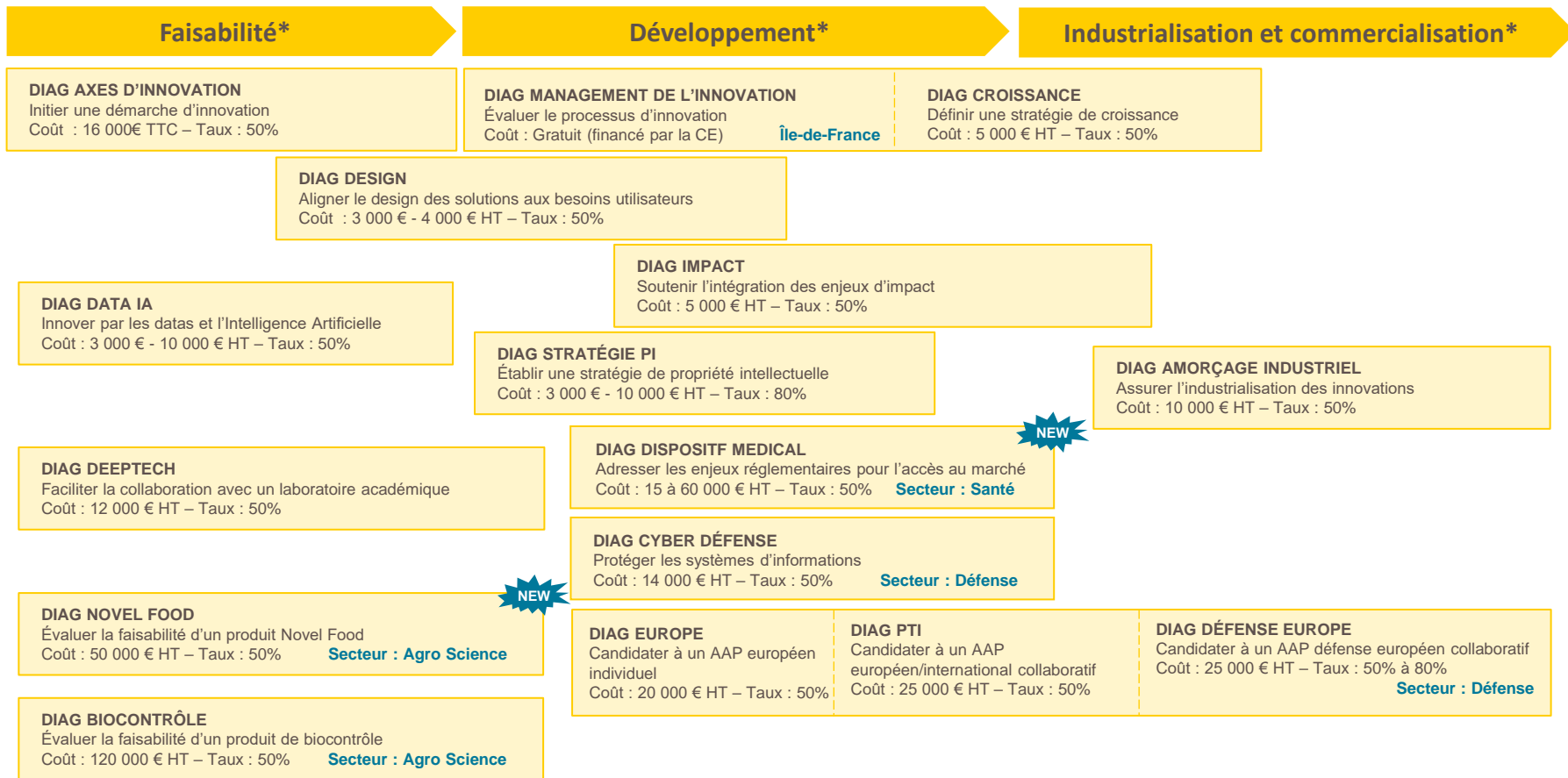
Ce symbole signifie que le diag présenté est financé par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.



Partenariat avec l'Agence de la transition écologique (ADEME)

Ce symbole signifie que le diag présenté est financé par l'ADEME.

Un continuum d'accompagnement adapté aux entreprises innovantes



Note : la présentation n'illustre pas l'enchaînement potentiel des différents produits d'accompagnement mais la relation de la thématique d'accompagnement avec les grands stades de développement d'une innovation. * Stade du projet d'innovation ** Montant maximum de la prestation d'accompagnement

03.

LES OFFRES DIAG

Amorçage industriel	11	Europe	21
Axes d'Innovation	12	Impact	22
Biocontrôle	13	Management de l'innovation	23
Croissance	14	Novel Food	24
Cyberdéfense	15	Partenariat Technologique International (PTI)	25
Data IA	16	Stratégie Propriété Intellectuelle (PI)	26
Deeptech	17		
Défense Europe	18		
Design	19		
Dispositif médical	20		

AMORÇAGE INDUSTRIEL



QU'EST-CE QUE LE DIAG AMORÇAGE INDUSTRIEL ?

Le Diagnostic Amorçage Industriel a pour objectif de soutenir les start-ups industrielles dans leur projet d'industrialisation, en privilégiant les options industrielles françaises. En deux phases clés et concrètes, il vous permet de :

- Evaluer les gains attendus de la localisation et de l'approvisionnement en France et à l'international
- Dimensionner le projet industriel, au regard de la stratégie de développement de l'entreprise
- Analyser la chaîne de valeur et évaluation de scénarii industriels (niveau d'intégration, make or buy, besoins, contraintes...)
- Challenger et améliorer le projet industriel au regard du business plan



LA DÉMARCHÉ ?

L'accompagnement est assuré par un expert industriel et recouvre :

- L'analyse de la stratégie industrielle visée
- La sécurisation du lancement opérationnel du projet d'industrialisation au travers de recommandations d'actions concrètes.

La prestation est de 10 jours sur 6 mois pour un montant de 10 000€ HT maximum.

Bpifrance vous accompagne dans le choix de l'expert et prend en charge 80% du coût de la prestation.



POUR QUI ?

- Tous les secteurs.
- Start-up et PME indépendante, cliente ou non cliente de Bpifrance, répondant à la définition européenne de la PME.
- ETI indépendante (moins de 2 000 salariés immatriculés en France), cliente ou non cliente de Bpifrance.
- À l'exclusion des entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne.



CE MODULE VOUS INTÉRESSE ?

Pour toute question : aida.urien@bpifrance.fr



TÉMOIGNAGE

« Le diag amorçage industriel est intervenu à un moment critique dans la vie d'UpCycle : un carnet de commandes qui se remplit, des opportunités industrielles, des partenaires que nous connaissons peu. Grâce au diag industrie, nous avons bénéficié d'un regard extérieur, à la fois exigeant, positif et impartial. Très rassurant pour nos investisseurs et très précieux pour nous d'intégrer une compétence que nous n'avions pas en interne. »

Grégoire BLEU – CEO d'Upcycle

AXES D'INNOVATION



QU'EST-CE QUE LE DIAG AXES D'INNOVATION ?

Le dispositif Diag Axes d'Innovation propose un **accompagnement** dans les premières étapes d'une démarche d'innovation impliquant une prestation de conseil et/ou technique.



LA DÉMARCHÉ ?

Le Diag Axes d'Innovation permet à l'entreprise d'identifier des axes d'innovation potentiels ou intervient dans une phase de faisabilité pour un projet précis.

Il peut intégrer notamment :

- des actions d'idéation permettant d'intégrer une démarche d'innovation au sein de l'entreprise et l'émergence d'axes et projets d'innovation ;
- des pré-études techniques ;
- des études technico-économiques ;
- des études de marché ;
- le dépôt d'un premier brevet français.

La prestation est d'un montant maximum de 16 000€ TTC.

Bpifrance vous accompagne dans le choix de l'expert et prend en charge 50% du coût de la prestation.



POUR QUI ?

- Tous les secteurs.
- PME indépendante, cliente ou non cliente de Bpifrance, répondant à la définition européenne de la PME.
- ETI indépendante (moins de 2 000 salariés immatriculés en France), cliente ou non cliente de Bpifrance.
- Entreprises n'ayant pas bénéficié d'aides à l'innovation depuis au moins 2 ans
- À l'exclusion des entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne.



CE MODULE VOUS INTÉRESSE ?

Pour déposer votre demande :

<https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/soutien-a-linnovation/diagnostic-axes-dinnovation>

Pour toute question :

equipe.diag@bpifrance.fr

BIOCONTRÔLE



QU'EST-CE QUE LE DIAG BIOCONTRÔLE ?

Le diag biocontrôle vous accompagne dans la réalisation des premières études de faisabilité de vos produits de biocontrôle.

Ce diag a été initié par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Le biocontrôle correspond aux produits phytosanitaires d'origine biologique (*i.e.* produits utilisés pour prévenir la prolifération d'organismes non désirés - comme les agents pathogènes ou les mauvaises plantes - ou guérir les maladies des plantes). Il comprend les médiateurs chimiques, les substances, les micro-organismes et les macro-organismes. Ce diag ne concerne pas les produits fertilisants ou biostimulants.



LA DÉMARCHÉ ?

L'accompagnement est assuré par un expert spécialiste dans le domaine des agrosociétés et recouvre :

- des études de caractérisation du produit ;
- des études de toxicité et efficacité ;
- des études bibliographiques ;
- une analyse préliminaire de risques (*data gap analysis*).

La prestation est de 10 jours sur 12 mois pour un montant de 120 000€ HT maximum.

Bpifrance vous accompagne dans le choix de l'expert et prend en charge 50% du coût de la prestation.



LE BIOCONTRÔLE

« Le biocontrôle est un ensemble de méthodes de protection des végétaux basé sur l'utilisation de mécanismes naturels. Le principe repose sur la gestion des équilibres des populations d'agresseurs plutôt que sur leur éradication. »

Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation



POUR QUI ?

- **Entreprises des agrosociétés qui développent une solution de biocontrôle.**
- Start-up et PME indépendante, cliente ou non cliente de Bpifrance, répondant à la définition européenne de la PME.
- ETI indépendante (moins de 2 000 salariés immatriculés en France), cliente ou non cliente de Bpifrance.
- À l'exclusion des entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne.



CE MODULE VOUS INTÉRESSE ?

Pour déposer votre demande :
<http://diagbiocontrôle.bpifrance.fr/>

Pour toute question :
humberto.alzinacortes@bpifrance.fr

CROISSANCE



QU'EST-CE QUE LE DIAG CROISSANCE ?

Le diag croissance vous accompagne dans votre transformation en scale-up, la (re)définition de votre stratégie et l'amélioration de votre performance. Il permet de dégager les mesures à prendre pour :

- accélérer votre développement ;
- réorienter votre trajectoire de croissance ;
- reconsidérer votre modèle économique ;
- et, le cas échéant, préparer au mieux votre levée de fonds en assurant une meilleure compréhension du projet par les futurs investisseurs.



LA DÉMARCHÉ ?

L'accompagnement est assuré par un expert croissance et recouvre :

- l'appréciation des fondamentaux et de la situation de votre entreprise ;
- la définition des axes stratégiques de croissance, optimisation des performances et/ou de (re)structuration interne, identification des solutions concrètes et définition d'un plan de financement adapté.

La prestation est de 5 jours sur 4 mois pour un montant de 5 000€ HT maximum. Pour les entreprises de l'Observatoire des startups Deeptech, il est possible de plafonner la prestation à 8 jours pour 8 000€ HT.

Bpifrance vous accompagne dans le choix de l'expert et prend en charge 50% du coût de la prestation.



TÉMOIGNAGE

« Le diag croissance a permis d'écartier plusieurs options, et de préciser notre stratégie de développement. À court terme, il a été un support utile pour le financement des nouvelles activités. A posteriori, les préconisations issues du diag ont contribué à l'agilité nécessaire pour s'adapter à la crise sanitaire. »

Laurent TRASSOUDAINÉ – CEO de Geodatindustry



POUR QUI ?

- Tous les secteurs.
- Start-up et PME indépendante, cliente ou non cliente de Bpifrance, répondant à la définition européenne de la PME.
- ETI indépendante (moins de 2 000 salariés immatriculés en France), cliente ou non cliente de Bpifrance.
- **Chiffre d'affaires de moins de 10 M€ et maximum 8 ans d'existence.**
- À l'exclusion des entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne.



CE MODULE VOUS INTÉRESSE ?

Pour déposer votre demande :
<https://diagcroissance.bpifrance.fr/>

Pour toute question :
aida.urien@bpifrance.fr

vincent.criquebec@bpifrance.fr

CYBER-DÉFENSE



QU'EST-CE QUE LE DIAG CYBERDÉFENSE ?

Le Diagnostic Cyber-Défense se fixe pour objectif de permettre aux PME exerçant des activités liées au secteur de la défense, d'évaluer le niveau de sécurité de leurs systèmes d'information, d'identifier les failles éventuelles, et d'accompagner la mise en œuvre, le cas échéant, d'un plan de remédiation, audité a posteriori.



LA DÉMARCHÉ ?

L'accompagnement est assuré par un Prestataire d'Audit de la Sécurité des Systèmes d'Information (PASSI) et recouvre :

- l'analyse de risques en termes de cyber, aboutissant sur un plan de remédiation (méthode EBIOS RM) ;
- la mise en œuvre du plan de remédiation et son suivi, ainsi que la vérification de la bonne réalisation du plan de remédiation.

Pour la phase 1, la prestation est de 8 jours pour un montant de 8 000€ HT maximum.

Pour la phase 2, la prestation est de 6 jours pour un montant de 6 000€ HT maximum.

Bpifrance prend en charge 80% du coût de la prestation.



POUR QUI ?

- **Eligibilité des entreprises validée par la DGA exclusivement**
- Start-up et PME indépendante du secteur de la défense, cliente ou non cliente de Bpifrance, répondant à la définition européenne de la PME.
- ETI indépendante (moins de 2 000 salariés immatriculés en France), cliente ou non cliente de Bpifrance.
- À l'exclusion des entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne



LA CYBERDÉFENSE

« La cyberdéfense est l'ensemble des activités conduites afin d'intervenir militairement ou non dans le cyberspace pour garantir l'effectivité de l'action des forces armées, la réalisation des missions confiées et le bon fonctionnement du ministère. La cyberdéfense est à différencier de la cybercriminalité qui correspond à l'ensemble des crimes et délits traditionnels ou nouveaux réalisés, via les réseaux numériques. »

Ministère des Armées



CE MODULE VOUS INTÉRESSE ?

Pour déposer votre demande :
www.bpifrance.fr/catalogue-offres/soutien-innovation/diag-cyber-defense

Pour toute question :
aida.urien@bpifrance.fr



DATA IA



QU'EST-CE QUE LE DIAG DATA IA ?

Le diag data intelligence artificielle vous accompagne dans l'identification de projets de rupture et de création de valeur à partir de l'exploitation des données de votre entreprise.

Il cible particulièrement les entreprises qui souhaitent engager une démarche d'innovation et stimuler leur croissance par l'exploitation des données.



LA DÉMARCHÉ ?

L'accompagnement est assuré par un expert en data science et intelligence artificielle et recouvre :

- l'évaluation du potentiel de croissance de votre entreprise par les données ;
- la définition d'un plan d'actions et premier cadrage d'un projet stratégique de transformation.

La prestation est de 3 à 10 jours étendus sur 3 mois, pour un montant de 3 000€ HT à 10000€ HT maximum.

Bpifrance vous accompagne dans le choix de l'expert et prend en charge 50% du coût de la prestation.



POUR QUI ?

- Tous les secteurs.
- PME indépendante, cliente ou non cliente de Bpifrance, répondant à la définition européenne de la PME.
- ETI indépendante (moins de 2 000 salariés immatriculés en France), cliente ou non cliente de Bpifrance.
- À l'exclusion des entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne.



CE MODULE VOUS INTÉRESSE ?

Pour déposer votre demande :
<http://diagdataia.bpifrance.fr/>

Pour toute question :
hugues.valleix@bpifrance.fr



TÉMOIGNAGE

« Le diag data IA nous a permis de prendre conscience de l'importance des données à récupérer pour des applications nouvelles qui vont bien au-delà de nos domaines d'activité. Cette démarche nous a ouvert un nouveau métier avec la collecte des données de consommation et d'un système de paiement électronique. »

Thierry Barbotte - PDG de Vergnet Hydro

DEEPTech



QU'EST-CE QUE LE DIAG DEEPTech ?

Le diag deeptech vous accompagne dans l'identification et l'intégration de besoins technologiques de rupture et/ou compétences et savoir-faire du monde académique. La mise en place de partenariats de recherche avec le secteur public vous permettra de rester à la pointe de l'état de l'art de votre domaine d'activité.



LA DÉMARCHE ?

L'accompagnement est assuré par un expert en transfert de technologies et recouvre :

- l'évaluation de la capacité de votre entreprise à réaliser son projet de transfert ;
- l'identification de potentiels partenaires et technologies de la recherche publique ;
- l'organisation et la formalisation de la stratégie de transfert.

La prestation est de 6 à 12 jours sur 6 mois pour un montant de 12 000€ HT maximum.

Bpifrance vous accompagne dans le choix de l'expert et prend en charge 50% du coût de la prestation (80% pendant la phase de lancement).



TÉMOIGNAGE

« Le terme Deeptech qualifie des projets reposant sur des technologies issues d'un laboratoire de recherche qui présentent de fortes barrières à l'entrée, et qui constituent un avantage fortement différenciateur par rapport à la concurrence. »

Bpifrance



POUR QUI ?

- Tous les secteurs.
- Start-up et PME indépendante, cliente ou non cliente de Bpifrance, répondant à la définition européenne de la PME.
- ETI indépendante (moins de 2 000 salariés immatriculés en France), cliente ou non cliente de Bpifrance.
- À l'exclusion des entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne.



CE MODULE VOUS INTÉRESSE ?

Pour toute question :
humberto.alzinacortes@bpifrance.fr

DÉFENSE EUROPE



QU'EST-CE QUE LE DIAG DÉFENSE EUROPE ?

Le diag défense Europe vous accompagne dans votre candidature aux appels à projets du Fonds européen de défense mis en œuvre par la Commission européenne.



LA DÉMARCHÉ ?

L'accompagnement est assuré par un expert dans le montage de projets européen spécialisé dans le domaine de la défense et recouvre :

- l'information et le conseil sur les différents financements européens issus du Fonds européen de défense ;
- l'accompagnement dans l'élaboration du dossier de candidature.

La prestation est fixée à un montant de 25 000€ HT maximum.

Bpifrance vous accompagne dans le choix de l'expert et prend en charge 50% du coût de la prestation.



TÉMOIGNAGE

« Le Fonds européen de défense est un programme de l'Union européenne destiné à financer la recherche et le développement de programmes industriels dans le domaine de la défense.

Doté d'une enveloppe de 7,9 milliards d'euros pour la période budgétaire 2021-2027, il s'agit du premier fonds européen entièrement consacré à la défense. »

Commission européenne



POUR QUI ?

- Tous les secteurs.
- Start-up et PME indépendante, cliente ou non cliente de Bpifrance, répondant à la définition européenne de la PME.
- ETI indépendante (moins de 2000 salariés immatriculés en France), cliente ou non cliente de Bpifrance.
- À l'exclusion des entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne.
- **Soumission d'un avant-projet à la Direction Générale de l'Armement avant de formuler sa demande de diag.**



CE MODULE VOUS INTÉRESSE ?

Pour contacter la DGA en vue de déposer votre avant-projet : 09 88 67 26 86

Pour déposer votre demande :
<http://diagdefenseeurope.bpifrance.fr/>

Pour toute question :
international.innoproject@bpifrance.fr



DESIGN



QU'EST-CE QUE LE DIAG DESIGN ?

Le Diagnostic Design a pour objectif d'accompagner les entreprises dans la phase d'élaboration ou de refonte du design de leur produit ou service. En deux phases clés et concrètes, il permet à l'entreprise:

- d'évaluer l'impact du design de son produit ou service sur ses utilisateurs ainsi que, si possible, sur l'environnement
- définir des axes d'amélioration ou de création du design de ce produit ou service



LA DÉMARCHÉ ?

L'accompagnement est assuré par un expert design et recouvre :

- La compréhension et l'analyse du produit ou service à travers l'évaluation de l'entreprise et son marché, ainsi que la politique design
- La mise en exergue de recommandations reposant sur l'analyse des besoins d'usage du produit ou du service

La prestation est de 3j pour 3000 €HT si le diagnostic porte sur un service, ou 4j pour 4000 €HT si le diagnostic porte sur un produit.

Bpifrance vous accompagne dans le choix de l'expert et prend en charge 50% du coût de la prestation.



POUR QUI ?

- Tous les secteurs.
- Start-up et PME indépendantes, clientes ou non clientes de Bpifrance, répondant à la définition européenne de la PME.
- ETI indépendante (moins de 2000 salariés immatriculés en France), cliente ou non cliente de Bpifrance.
- Entreprises innovantes
- A l'exclusion des entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne.



TÉMOIGNAGE

« Excellence du conseil, prise en compte des contraintes humaines des développeurs, analyse étonnante et livrables directement utilisables par les développeurs. »

Nicolas HERNANDER, Aleph Networks



CE MODULE VOUS INTÉRESSE ?

Pour déposer votre demande :
<https://diagdesign.bpifrance.fr/>

Pour toute question :
aida.urien@bpifrance.fr

DISPOSITIF MÉDICAL



QU'EST-CE QUE LE DIAG DISPOSITIF MÉDICAL ?

En vue de favoriser l'introduction sur le marché de vos dispositifs médicaux innovants, le diag DM vous accompagne dans la gestion de vos enjeux réglementaires, qualité et clinique.



LA DÉMARCHÉ ?

L'accompagnement est assuré par un expert réglementaire du médical et porte sur l'un des accompagnements suivants :

1- L'accompagnement à la mise en place d'un système de management de la qualité répondant à la norme ISO 13485

2- L'accompagnement pour la constitution d'un dossier de marquage CE Dispositif Médical de classe IIa, IIb ou III ou d'un DMDIV de classe B, C, D, ainsi que les protocoles d'études cliniques du dossier.

3- Le design d'une étude visant à démontrer le bénéfice clinique ou médico-économique d'un dispositif médical déjà marqué CE et la rédaction du protocole de l'étude.

Chaque entreprise peut bénéficier une fois maximum de chacun des trois volets d'accompagnement. Celui-ci s'étale sur 12 à 18 mois maximum selon le volet choisi pour un montant total maximum de 158k€ (trois volets confondus).

Bpifrance vous accompagne dans le choix de l'expert et prend en charge 50% du coût de la prestation.



POUR QUI ?

- **Startups et PME** du secteur de la santé, développant un **dispositif médical (DM)** ou un **dispositif médical in-vitro (DM-DIV)**.
- À l'exclusion des entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne



CE MODULE VOUS INTÉRESSE ?

Pour déposer votre demande :
<https://www.bpifrance.fr/catalogue-offres/soutien-a-linnovation/diagnostic-dispositif-medical>

Pour toute question :
vincent.criquebec@bpifrance.fr

EUROPE



QU'EST-CE QUE LE DIAG EUROPE ?

Le diag Europe vous accompagne dans la participation aux programmes individuels de recherche et d'innovation financés par la Commission européenne. Notamment dans la préparation et le dépôt de votre candidature à l'accélérateur du Conseil européen de l'innovation (EIC).

Ce programme très sélectif nécessite une préparation. C'est dans ce cadre que Bpifrance intervient en proposant une offre d'accompagnement adaptée.



LA DÉMARCHÉ ?

L'accompagnement est assuré par un expert conseil spécialisé dans le montage de projets européens et recouvre :

- le montage de la proposition de projet ;
- le dépôt de la proposition de projet.

Le montant maximum de la prestation est fixé à 20 000€ HT.

Bpifrance vous accompagne dans le choix de l'expert et prend en charge 50% du coût de la prestation.



POUR QUI ?

- Tous les secteurs.
- Start-up et PME indépendante, cliente ou non cliente de Bpifrance, répondant à la définition européenne de la PME.
- À l'exclusion des entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne.



CE MODULE VOUS INTÉRESSE ?

Pour déposer votre demande :
<http://diageurope.bpifrance.fr/>

Pour toute question :
hugues.valleix@bpifrance.fr



TÉMOIGNAGE

« Grâce au diag Europe, nous avons pu identifier et financer un conseil de très haut niveau qui nous a guidés et permis d'obtenir une aide européenne à la première tentative. »

Olivier Guermeur – Président de Devellyn

IMPACT



QU'EST-CE QUE LE DIAG IMPACT ?

Le diag impact vous accompagne dans l'identification de vos enjeux d'impact et l'évaluation de votre stratégie pour y répondre.

Grâce au diag impact vous intégrerez des enjeux sociaux et environnementaux dans la stratégie de développement de votre entreprise.



LA DÉMARCHÉ ?

L'accompagnement est assuré par un expert spécialisé sur les sujets sociaux et environnementaux et recouvre :

- l'état des lieux du modèle d'affaires de votre entreprise et des enjeux d'impact ;
- la proposition et les itérations sur les pistes de recommandations ;
- la synthèse, présentation du plan d'action et définition des prochaines étapes pour votre entreprise.

La prestation est de 5 jours pour un montant de 5 000€ HT maximum.

Bpifrance vous accompagne dans le choix de l'expert et prend en charge 50% du coût de la prestation.



POUR QUI ?

- Tous les secteurs.
- Start-up et PME indépendante, cliente ou non cliente de Bpifrance, répondant à la définition européenne de la PME.
- ETI indépendante (moins de 2000 salariés immatriculés en France), cliente ou non cliente de Bpifrance.
- A l'exclusion des entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne.



CE MODULE VOUS INTÉRESSE ?

Pour toute question :
vincent.criquebec@bpifrance.fr



TÉMOIGNAGE

« Les entreprises à impact adoptent des pratiques à l'impact social et environnemental positif en les inscrivant au cœur de leur modèle économique. Ces mesures peuvent aller de la contribution à la transition bas carbone jusqu'à l'ouverture de la gouvernance aux salariés, en passant par la participation à l'économie circulaire. »

Bpifrance

MANAGEMENT DE L'INNOVATION



QU'EST-CE QUE LE DIAG MANAGEMENT DE L'INNOVATION ?

Le diag management de l'innovation vous accompagne dans l'amélioration de votre processus d'innovation. Il peut vous permettre :

- d'organiser et de structurer votre stratégie et projet d'innovation ;
- d'identifier et d'évaluer vos leviers de développement ;
- de préparer une levée de fonds ou une candidature à un appel à projets d'innovation ;
- d'augmenter l'implication de vos collaborateurs dans votre démarche d'innovation.



LA DÉMARCHÉ ?

L'accompagnement est assuré par un consultant en innovation interne de Bpifrance et recouvre :

- un diag de votre processus et projet d'innovation via l'outil de la commission européenne Check'Innov ;
- un plan de recommandation en vue de répondre aux problématiques identifiées ;
- l'implémentation du plan par la mise en place d'ateliers intra et inter entreprise.

La prestation est de 5 jours en moyenne sur 12 mois maximum.

L'accompagnement est financé par la Commission européenne et gratuit pour votre entreprise.



TÉMOIGNAGE

« Excellente expérience, rien ne remplace le concret pour réaliser et prendre conscience des résultats qui peuvent ressortir d'une méthode. Très bonne adaptation « au pied levé » du format initial en journées présentielle vers des réunions en visio de 2h du fait du COVID. Rendez-vous plus réguliers, séances digestes, outils digitaux adaptés, excellente formule. »

Martin RAPHAËL – Directeur Adjoint de Eurofeedback



POUR QUI ?

- **Entreprises dont le siège est situé en Île-de-France.**
- Tous les secteurs.
- Start-up et PME indépendante, cliente ou non cliente de Bpifrance, répondant à la définition européenne de la PME.



CE MODULE VOUS INTÉRESSE ?

Pour toute question :
humberto.alzinacortes@bpifrance.fr



NOVEL FOOD



QU'EST-CE QUE LE DIAG NOVEL FOOD ?

Le diag Novel Food vous accompagne dans la structuration et l'implémentation de la stratégie réglementaire pour l'autorisation de mise sur le marché de votre Novel Food.

Ce diag a été initié par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire.

« La catégorie Novel Food couvre les nouveaux aliments, les aliments provenant de nouvelles sources, les nouvelles substances utilisées dans les aliments, ainsi que les nouveaux moyens ou technologies de production des aliments. » *European Food Safety Agency (EFSA)*

Le Diag Biocontrôle ne concerne pas les protéines animales d'origine synthétique.



LA DÉMARCHÉ ?

L'accompagnement est assuré par un organisme spécialisé dans le domaine des agrosociétés et recouvre :

- Une vérification du statut de Novel Food selon le règlement européen et une préconsultation auprès de la DGCCRF ;
- Des études de caractérisation du produit ;
- Une préconsultation générale auprès de l'EFSA ou de la Commission Européenne ;
- Une « data-gap analysis » pour souligner les fondamentaux manquants au dossier ;
- Une analyse des contraintes d'étiquetage ;
- Des tests *in vitro* en laboratoire.

La prestation se réalise en moins de 12 mois pour un montant de 50 000€ HT maximum.

Bpifrance vous accompagne dans le choix de l'expert et prend en charge 50% du coût de la prestation.



POUR QUI ?

- Entreprises des agrosociétés qui développent un produit Novel Food.
- Start-up et PME indépendante, cliente ou non cliente de Bpifrance, répondant à la définition européenne de la PME.
- ETI indépendante (moins de 2 000 salariés immatriculés en France), cliente ou non cliente de Bpifrance.
- À l'exclusion des entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne.



CE MODULE VOUS INTÉRESSE ?

Pour déposer votre demande :
[Bpifrance | Servir l'Avenir](#)

Pour toute question:
humberto.alzinacortes@bpifrance.fr

PARTENARIAT TECHNOLOGIQUE INTERNATIONAL



QU'EST-CE QUE LE DIAG PARTENARIAT TECHNOLOGIQUE INTERNATIONAL ?

Le diag Partenariat Technologique International (diag PTI) vous accompagne dans l'accès et la participation aux programmes de financement de projets R&D collaboratifs européens tels qu'Eurostars, les appels d'Horizon Europe ou des guichets bilatéraux (ex : France-Singapour, France-Allemagne).



LA DÉMARCHÉ ?

L'accompagnement est assuré par un expert en montage de projets collaboratifs et recouvre :

- la préparation du partenariat technologique (recherche de partenariat, rédaction et négociation de l'accord de consortium, assistance juridique, etc.) ;
- l'élaboration de la proposition de projet ;
- le dépôt de la proposition de projet.

La prestation est fixée à 25 000€ HT maximum si l'entreprise bénéficiaire est cheffe de file du consortium, et à 5 000€ HT maximum le cas contraire.

Bpifrance vous accompagne dans le choix de l'expert et prend en charge 50% du coût de la prestation.



TÉMOIGNAGE

« Le diag PTI est une aide indispensable ; nous n'aurions jamais pu remplir le dossier en des délais aussi courts sans un spécialiste et notre expert nous a aidés dans l'écriture (jargon, découpage) mais aussi dans la compréhension du dossier et des attentes du jury. »

Vincent Gaston – CEO de Airxom



POUR QUI ?

- Tous les secteurs.
- Start-up et PME indépendante, cliente ou non cliente de Bpifrance, répondant à la définition européenne de la PME.
- ETI indépendante (moins de 2000 salariés immatriculés en France), cliente ou non cliente de Bpifrance.
- À l'exclusion des entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne.



CE MODULE VOUS INTÉRESSE ?

Pour déposer votre demande :
<http://diag-tech-international.bpifrance.fr/>

Pour toute question :
international.innoproject@bpifrance.fr

STRATÉGIE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE



QU'EST-CE QUE LE DIAG STRATÉGIE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ?

Le diag stratégie propriété intellectuelle et valorisation des actifs immatériels vous accompagne dans l'émergence d'une stratégie de propriété intellectuelle adaptée à votre entreprise et dans l'évaluation de la valeur de vos actifs immatériels (PI et données techniques).

Il permettra à votre entreprise de structurer ses actifs immatériels (brevets, dessins et modèles, marques, logiciels, données), d'en analyser la valeur et de définir les enjeux business et financier de leur exploitation.



LA DÉMARCHÉ ?

L'accompagnement est réalisé par un expert en protection, structuration et valorisation de la PI et recouvre :

- l'état des lieux des actifs immatériels existants, des actions de valorisation mises en œuvre et des enjeux de construction de ses actifs immatériels ;
- les pistes de gestion, de transformation et de création de valeur des actifs PI (enjeux financiers et business).

La prestation est de 3 à 10 jours sur 3 mois pour un montant de 3 000€ HT à 10 000€ HT maximum.

Bpifrance vous accompagne dans le choix de l'expert et prend en charge 80% du coût de la prestation.



POUR QUI ?

- Tous les secteurs.
- Start-up et PME indépendante, cliente ou non cliente de Bpifrance, répondant à la définition européenne de la PME.
- ETI indépendante (moins de 2 000 salariés immatriculés en France), cliente ou non cliente de Bpifrance.
- À l'exclusion des entreprises en difficulté au sens de la réglementation européenne.



CE MODULE VOUS INTÉRESSE ?

Pour déposer votre demande :
<http://diagpi.bpifrance.fr/>

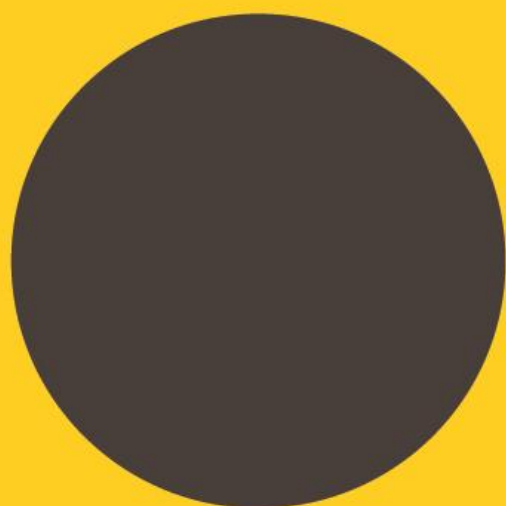
Pour toute question :
hugues.valleix@bpifrance.fr



TÉMOIGNAGE

« Le Diag PI permet de faire un 360 sur la qualité de notre PI. Il permet de détecter des faiblesses à corriger. »

Gérard Gatt – Président de SAKOWIN



**SERVIR
L'AVENIR**

